

RÈGLEMENT NUMÉRO 251.

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237.

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet lors de la séance de ce conseil tenue le 7 janvier 1991.

En conséquence, il est proposé par Yvan Laforest et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 251 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Les limites de la zone CA1 sont modifiées par l'agrandissement de la zone PA3 et la création de la zone CA2 tel qu'illustrées sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2. Les dispositions applicables à la zone CA1 s'appliquent à la zone CA2.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Yvan Laforest MAIRE

Fabrice St-Martin Secrétaire-trésorier

Adoption du projet de règlement le 4 décembre 1990.

Avis de motion donné le 7 janvier 1991.

Certificat de confor-

Adoption du règlement le 8 janvier 1991.

mité émis le 26 février

Avis public affiché entre 9:00...et 10:00...heures le 19 Mars 1991.

Fabrice St-Martin Fabrice St-Martin, secrétaire-trésorier